

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

3 juin 2019

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 3 juin 2019, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
 Nancy Gagné

Messieurs Frédéric Bastille
 Frédéric Leblond
 Jean-Claude Caron

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Était absente Mme Tania Gagnon-Malenfant

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2019-06-092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-06-093

**RÉSOLUTION -MODIFICATION DE L'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT
AUTORISÉ À RENCHÉRIR LORS DE LA VENTE D'IMMEUBLE POUR NON-
PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté la résolution 2019-02-024 désignant le directeur général pour renchérir lors de la prochaine vente d'immeubles pour non-paiement des taxes de la MRC des Basques;

ATTENDU l'absence imprévue du directeur général à cette vente d'immeubles pour non paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE REMPLACER le directeur général par le trésorier Normand Morency pour agir au nom de la municipalité et pour renchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes de la MRC des Basques le 13 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-06-094

RÉSOLUTION -RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE EN ASSURANCES GÉNÉRALES PAR LA MMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son contrat d'assurance municipale;

ATTENDU QU'une proposition fixée à 50 870 \$ taxes incluses a été transmise en date du 22 mai 2019 pour la période du 24 juin 2019 au 24 juin 2020, payable à Groupe Ultima inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

D'ACCEPTER de renouveler l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec auprès du Groupe Ultima inc. sur la base de la proposition de renouvellement du 22 mai 2019 entraînant des primes de 50 870 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-06-095

RÉSOLUTION - MANDAT À LA FIRME ARCHITECTURE DANIEL DUMONT - PROJET DE RÉFECTION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Garage municipal situé au 45, Principale Sud Saint-Jean-de-Dieu est endommagé et affiche les caractéristiques de l'usure du temps;

CONSIDÉRANT QUE sa détérioration affecte la santé des travailleurs appelés à y effectuer des tâches en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'une réfection majeure s'impose aux fins de préserver l'intégrité du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER la firme *Architecture Daniel Dumont* aux fins de réaliser le projet d'analyse, de relevés, de mise en plan, de confection d'esquisses et d'évaluation budgétaire du projet de réfection du garage municipal susmentionné suivant l'offre de services professionnels datée du 15 mai 2019 indiquant des honoraires maximaux de 15 659.60 \$ taxes incluses;

QUE le paiement des dépenses rattachées à ce mandat soit et est tiré des surplus de fonctionnement affecté - bâtisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-06-096

RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière

d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

Corporations / organismes	Contribution
Bibliothèque Rose-Alma-Dubé	500.00 \$
Fondation du RSSS des Basques	100.00 \$
Corporation de développement socio-économique de SJDD (étude abattoir)	1 250.00 \$
Corporation de développement socio-économique de SJDD (frais de fonctionnement)	2 400.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

2019-03-97

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h15.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général